AEnEC : un modèle

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): **- (2003)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-642582

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

INSTRUMENT

Un management assidu

Des conventions jusqu'aux mesures concrètes.

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) accompagne ses membres dans la mise en œuvre des conventions déjà élaborées. Elle les soutient pour la réalisation des objectifs définis, en mettant à leur disposition une palette d'instruments:

- séances de groupe avec les entreprises;
- séances bilatérales entre expert(e)s et représentants des sociétés;
- produits/cours en rapport avec des programmes existants;
- produits/cours spécialement développés.

Les séances de groupe aplanissent la mise en œuvre, afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de CO_2. Dirigées par des expert(e)s, elles réunissent généralement toutes les entreprises d'un même *groupe du modèle énergétique*. Les entreprises déterminent librement le nombre de représentants, en fonction notamment du sujet abordé. Normalement, chaque séance est consacrée à un thème principal. L'ordre du jour est établi en fonction des intérêts des membres ou des problèmes qu'ils rencontrent.

Les séances sont généralement organisées tous les trois mois. Outre l'échange d'informations générales, elles permettent de:

- dresser un bilan intermédiaire de la mise en œuvre des mesures;
- discuter les problèmes apparus et les résoudre;
- présenter les mesures à venir (calendrier).

Bien souvent, les séances de groupe incluent la visite d'un site intéressant. Elles ont également une fonction de surveillance. A supposer qu'une entreprise tarde à réaliser les mesures décidées et que les résultats du groupe s'en ressentent, des corrections y sont introduites. Le cas échéant, le règlement du groupe prévoit les sanctions applicables.

Les séances de groupe sont d'autant plus fructueuses qu'elles incluent un examen annuel du *management*. A ce titre, elles réunissent en plus des spécialistes des dossiers le management au niveau le plus élevé possible. Et les questions abordées sont de nature moins technique que stratégique. Mais c'est naturellement le contrôle des résultats qui enregistre les plus grands succès: les décideurs voient si leur entreprise est sur la bonne voie et (le cas échéant), ce qu'il y a lieu d'entreprendre, autrement dit quelles sont les ressources à engager.

PERSPECTIVES

AEnEC: un modèle

Après dix-huit mois d'activité, *l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)* dispose d'un concept prometteur pour la mise en œuvre de la loi sur l'énergie et de la loi sur le CO_2.

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), dotée d'une structure décentralisée, a connu une forte expansion en 2002. Ainsi, quelque 60 experts agissent sur mandat de l'*AEnEC* et près du quart des rejets de CO_2 dus à l'économie émanent d'entreprises qui lui sont affiliées. Concrètement, cela représente près de 2,5 millions de tonnes de CO_2, et la barre des 3 millions pourrait être franchie cette année déjà.

Engagement. Au total, près de 600 entreprises, formant deux modèles distincts, tirent parti d'une collaboration avec l'*AEnEC*.

Le *modèle énergétique suisse*, tout d'abord, est destiné aux gros consommateurs du secteur de l'industrie et des services. Réunis en groupes de 8 à 15 entreprises – sous la direction de l'*AEnEC* –, ils étudient ensemble les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Il est rare toutefois que les PME emploient du personnel disposant de connaissances techniques approfondies dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Le *modèle de benchmark*[1] est donc idéal pour elles. Réunis dans des groupes de 30 à 50 PME, les entrepreneurs apprennent à appliquer une méthode simplifiée leur permettant de déterminer des objectifs en termes d'intensité de CO_2 et d'efficacité énergétique. A l'inverse du modèle énergétique suisse, le modèle appliqué pour les PME ne met pas la priorité sur les mesures d'économie de l'énergie mais sur l'évolution de la consommation spécifique (p. ex. émissions de CO_2 par tonne de produit). La valeur cible est déterminée à l'aide d'un indice de référence.

Conventions. Les objectifs et les mesures nécessaires à leur réalisation font l'objet de *conventions*. Celles-ci sont modulables de manière à pouvoir être converties ultérieurement en engagements formels. Elles permettent aux entreprises de s'affranchir d'une éventuelle taxe d'incitation sur le CO_2.

Le volet de mise en œuvre comporte diverses *mesures* relatives aux processus de production, au chauffage des bâtiments ou à d'autres infrastructures d'exploitation. En 2002, six conventions ont fait l'objet d'audits de la Confédération. Elles réunissent plus de 120 sociétés, 42 grandes entreprises et 79 PME. Six autres groupes sont sur le point de passer leur *audit*. En l'occurrence, la Confédération s'assure que les objectifs fixés soient suffisamment ambitieux.

L'*AEnEC* est en contact avec près de 500 autres entreprises (constituées en 60 groupes). Si certaines n'en sont qu'au tout début du processus, d'autres conventions sont en revanche finalisées.

Avenir. Outre l'acquisition de nouveaux groupes de gros consommateurs ou de PME, l'AEnEC s'attachera principalement en 2003 à l'accompagnement des groupes d'entreprises membres, afin que les objectifs fixés dans les conventions puissent être atteints.

La phase de mise en œuvre a donc bel et bien commencé. Dans ce sens, l'AEnEC élaborera de nouveaux produits ou assurera la bonne utilisation ou le perfectionnement de ceux en place. En outre, il est prévu d'introduire un *système de surveillance* (*monitoring*) où seront enregistrées chaque année les données des entreprises affiliées à une convention. En 2003, la Confédération s'attend à un afflux de nouvelles conventions à auditer.

Une séance de l'AEnEC: l'animateur Bernhard Hautle (derrière à droite) avec les représentants du groupe «Berne 2010».

[1] Le benchmarking est une méthode continue et systématique consistant à comparer des prestations de secteurs ou de stratégies économiques, ainsi que d'organisations, de fonctions ou de processus. La valeur de référence (*benchmark*) est la prestation des premiers de classe. L'objectif est d'égaler, voire de surpasser de tels résultats. Ainsi, le benchmarking permet l'analyse et l'optimisation des processus-clés, l'identification des ressources mal utilisées et des améliorations ciblées. D'où une compétitivité accrue, un profit en hausse et la consolidation des parts de marchés.